


SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	M-Bond GA-61 (Part B)
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Adhésifs. Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc 1A; H350 STOT RE 2; H373
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient: Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Bond GA-61 (Part B) 
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H318: Provoque des lésions oculaires graves. H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H350: Peut provoquer le cancer. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	Conseil(s) de Prudence	P260: Ne pas respirer les poussières. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

P302+P350: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine fractionnée peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
1,2,4,5-Benzenetetracarboxylic Dianhydride	≤100	89-32-7	201-898-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1: H334 Skin Sens. 1: H317
Talc*	≤30	14807-96-6	238-877-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Non classé
Quartz (crystalline silica)	1	14808-60-7	238-878-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Carc. 1A; H350 STOT RE 1; H372 STOT SE 3; H335

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16. *Substance avec une valeur limite d'exposition nationale

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières. Éviter la production de poussières. Éviter tout contact. Appliquer, s'il y a lieu, la respiration artificielle (ne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche). Il peut être dangereux pour la personne aidant de faire du bouche-à-bouche.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Ingestion	immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Instructions pour le Médecin:	Traiter symptomatiquement EN CAS D'INHALATION: A cause de l'effet différé de l'empoisonnement et pour des raisons de sécurité, elles doivent rester sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'Extinction Appropriés	Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Moyens d'extinction inappropriés Ininflammable. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Eliminer les sources d'ignition. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter tout contact. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières. Éviter la production de poussières.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Balayer les matières déversées dans des récipients; le cas échéant, humidifier d'abord pour éviter la formation de poussières. Recommandés: Mettre les matières déversées sous vide. Éviter la production de poussières. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Aérer la zone et laver le site du renversement après que le ramassage du matériel soit terminé.
6.4 Référence à d'autres sections	Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact. Porter des gants de protection/un équipement de
--------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

<p>7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles</p>	<p>protection des yeux. Eviter la production de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.</p> <p>Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.</p> <p>La température de stockage idéale est (°C): <50°C Stable dans les conditions normales. Protéger de l'humidité.</p> <p>Conserver à l'écart des: Liquide inflammable, Agent réducteur, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Alcalis</p>
<p>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</p>	<p>Voir Rubrique: 1.2.</p>

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Quartz (crystalline silica)	14808-60-7	-	0.1	-	-	INRS (ED 984)

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre poussières.

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374. Recommandés: Caoutchouc nitrile

Protection de corps: Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Protection respiratoire

Un masque anti-poussière approprié doit être porté s'il y a formation de poussière lors de la manipulation.
 Recommandés: EN149

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



Dangers thermiques

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Blanc / Brun pâle Poudre
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>400°C (Mélange)
Point d'éclair	>93°C (Mélange)
Taux d'Evaporation	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non fixé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non fixé.
Densité de vapeur	Non fixé.
Densité relative	1.81 g/cm ³ (H ₂ O = 1) (Mélange)
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans: De l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Ne pas stocker ni transporter avec des matières comburantes, [des acides], [des bases], etc.
10.5 Matières incompatibles	Liquide inflammable, Agent réducteur, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Alcalis et Acides.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Toxicité aiguë - Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

	remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire 1,2,4,5-Benzenetetrahydroxylic Dianhydride:	Mélange: Eye Dam. 1; Provoque des lésions oculaires graves. Eye Dam. 1; H318 Classification harmonisée Approche du poids de la preuve: Provoque des lésions oculaires graves. (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire 1,2,4,5-Benzenetetrahydroxylic Dianhydride:	Mélange: Resp. Sens. 1; Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Resp. Sens. 1; H334 Classification harmonisée Capable de causer une sensibilisation respiratoire. (Unnamed, 1988)
Sensibilisation cutanée 1,2,4,5-Benzenetetrahydroxylic Dianhydride:	Mélange: Skin Sens. 1; Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens. 1; H317 Classification harmonisée Sensibilisation cutanée (souris) - Positif (OECD 429)
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Mélange: Carc. 1A; Peut causer le cancer. Classification IARC: Groupe 1. Rapport NTP sur les carcinogènes Suspecté de provoquer le cancer par inhalation. (Checkoway et al., 1993)(Rice et al., 2001)(Rafnsson V et al, 1997) Voie d'exposition: Inhalation dans les poumons Cause irritation. Inflammation. Menant à la silicose et éventuellement à la formation d'une tumeur. (SIAM 32, 19-21 April 2011)
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Irritant pour les voies respiratoires. (IARC (1997) et SITTIG (4 th , 2002))
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Mélange: STOT RE 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine fraction peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons. (Ziskind et al., 1976; IARC, 1987)
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2 Persistance et dégradabilité 1,2,4,5-Benzenetetrahydroxylic Dianhydride: Talc: Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Aucune information sur le mélange lui-même. Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE). Ne s'applique pas aux substances inorganiques Pas de données
12.3 Potentiel de bioaccumulation 1,2,4,5-Benzenetetrahydroxylic Dianhydride: Talc: Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Aucune information sur le mélange lui-même. La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation. Pas de données
12.4 Mobilité dans le sol 1,2,4,5-Benzenetetrahydroxylic Dianhydride: Talc: Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Aucune information sur le mélange lui-même. La substance devrait être modérément mobile dans le sol. Légèrement soluble dans: De l'eau La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol. Insoluble dans l'eau. Pas de données

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1	Numéro ONU	Non classé	Non classé
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non classé	Non classé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non classé	Non classé
14.4	Groupe d'emballage	Non classé	Non classé
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé
		Polluant Marin.	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	Sans restriction
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Rien de connu
15.1.2	Règlements nationaux	
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification harmonisée et Enregistrement(s) ECHA pré-existant 1,2,4,5-Benzenetetracarboxylic Dianhydride (CAS No. 89-32-7). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Talc (CAS No. 14807-96-6)/

Références bibliographiques:

1. Checkoway, H., Heyer, N.J., Demers, P.A. & Breslow, N.E. (1993) Mortality among workers in the diatomaceous earth industry. Br. 1. ind. Med., 50, 586-597
2. Rice, F.L., Park, R., Stayner, L., Smith, R., Gilbert, S., and Checkoway, H. 2001. Crystalline silica exposure and lung cancer mortality in diatomaceous earth industry workers: a quantitative risk assessment. Occup Environ Med, 58(1):38-45.
3. Rafnsson V & Gunnarsdottir H, 1997, Lung cancer incidence among an Icelandic cohort exposed to diatomaceous earth and cristobalite., Scand J Work Environ Health, 23: 187 – 192. PMID:9243728.
4. INITIAL TARGETED ASSESSMENT PROFILE (Human Health), SIAM 32, 19-21 April 2011, OECD
5. Silica, Some Silicates, Coal Dust and para-Aramid Fibrils, IARC MONOGRAPHS ON THE EVALUATION OF CARCINOGENIC RISKS TO HUMANS, Volume 68 (1997)
6. 13th Report on Carcinogens, National Toxicology Program, 2014
7. Ziskind M, Jones RN, Weill H, 1976, Silicosis. American review of respiratory disease, 113:643-665.
8. Richard P Pohanish; Marshall Sittig, 2002, Sittig's handbook of toxic and hazardous chemicals and carcinogens, Norwich, N.Y., U.S.A. : Noyes Publications, ©2002.

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
Resp. Sens. 1; H334	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Carc. 1A; H350	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1

Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1

Resp. Sens. 1; Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

Carc. 1A; Cancérogénicité, Catégorie 1A

STOT RE 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H350: Peut provoquer le cancer.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.